



Numéro de l'acte	2017-96-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017-96

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération en date du 31 octobre 2012, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, avec la Société des Eaux de Saint-Omer.

Conformément à l'article L 2224-5 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Comme précisé à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux chaque année.

Selon l'annexe IV aux articles D 2224-1, D 2224-2 et D 2224-3, le rapport annuel doit comprendre les indicateurs suivants :

- 1) *La caractérisation technique du service*
- 2) *La tarification de l'assainissement et recettes du service*
- 3) *Les indicateurs de performance*
- 4) *Le financement des investissements*
- 5) *Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau*

Le rapport concerne les Communes d'ARQUES, HALLINES, BLENEDECQUES, CLAIRMARAIS, HELFAUT, HOULLE, LONGUENESSE, MOULLE, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, TILQUES et WIZERNES qui ont transféré leur compétence assainissement à la C.A.P.S.O. et qui devront présenter avant le 31 Décembre 2017 le présent rapport. Ce dernier et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il ressort de ce rapport un nombre total de clients de 25 234 soit une hausse de 9.62 % par rapport à l'exercice 2015 (23 020 clients en 2015). En 2016, 2 310 819 m³ d'effluents ont été collecté sur le périmètre du service contre 2 027 048 m³ en 2015 soit une hausse de 14 %. Cette augmentation du nombre de clients et des effluents s'explique par l'intégration de la commune de Wizernes au contrat de DSP d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2016.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du prix du service d'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³

	Prix au 01/01/2016	Prix au 01/01/2017	Evolution du prix
Part Collectivité	0,9150 €	0,9150 €	0,00%
Part Délégitaire (prix moyen pour 120 m³, y compris abonnement)	1,1030 €	1,1114 €	0,76%
Abonnement	29,58 €	29,36 €	-0,74%
Consommation (prix moyen pour 120 m ³)	0,8565 €	0,8667 €	1,19%
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,2660 €	0,2660 €	0,00%
TVA	10%	10%	0,00%
Facture type 120m³ hors redevances et taxes	242,16 €	243,16 €	0,41%
FACTURE TYPE 120 m³ TTC	301,49 €	302,59 €	0,36%
PRIX TTC DU SERVICE AU m³ POUR 120 m³	2,51 €	2,52 €	0,40%

Suite à l'approbation du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.